

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00377
Numéro SIREN : 800 996 852
Nom ou dénomination : 2 C.A.R.A. PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2019 sous le numéro de dépôt B2019/003360

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/003360**
n° de gestion : **2014B00377**
n° SIREN : **800 996 852 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 20/05/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2 C.A.R.A. PARTICIPATIONS - Société à responsabilité limitée
28 rue Jean Jullien Davin 26000 Valence -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



778231

1

BILAN SIMPLIFIÉ

03360

Artisan (art. 302, Section de Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL 2 CARA PARTICIPATIONS** Néant *

Adresse de l'entreprise **2 AVENUE JEAN MONNET** **26000 VALENCE**

Numéro SIRET * **8 0 0 9 9 6 8 5 2 0 0 0 1 1**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

JANVIER 2019

20 MAI 2019

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042	643 673	302 839			
	Total I (5)	044	048	643 673	302 839			
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070				
		Autres * (3)	072	074		453 080		
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	11 014	8 282			
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		Total II	096	098	11 014	461 362		
		Total général (I+II)	110	112	654 686	764 201		

				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
PASSIF								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		30 000	30 000			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		3 000	3 000			
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		92 081	37 197			
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		24 365	54 884			
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142		149 446	125 081		
		Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	505 241	639 120				
	Produits constatés d'avance	174						
		Total III	176		505 241	639 120		
	Total général (I + II + III)	180		654 686	764 201			

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

autre obligation (article 302 Septies
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL 2 CARA PARTICIPATIONS**

Néant *
| |

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 8 | Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 7 |

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le														
				13	1	1	2	2	0	1	8	13	1	1	2	2	0	1	7	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209				210												
	Production vendue	} biens services *	} dont export et livraisons intracommunautaires	215				214												
				217				218												
				Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222										
	Production immobilisée *								224											
	Subventions d'exploitation reçues								226											
	Autres produits								230											
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232											
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234											
		Variation de stock (marchandises) *								236										
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238												
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240												
Autres charges externes * :								242		750							220			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243				244										450		
Rémunérations du personnel *								250												
Charges sociales (cf. renvoi 380)								252												
Dotations aux amortissements *								254												
Dotations aux provisions								256												
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259				262												
		} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260															
Total des charges d'exploitation (II)									264		750							670		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270		(750)								(670)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)							280		31 235								19 080		
	Produits exceptionnels (IV)							290										238 500		
	Charges financières (V)							294		6 121								6 365		
	Charges exceptionnelles	} dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347				300										195 661	
			} dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348														
	Impôts sur les bénéfices * (VII)								306											
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310		24 365								54 884		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312		24 365			314							
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316												
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318												
	Provisions non déductibles *							322												
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324												
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés			247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		4 419										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251												
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998											
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999											
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			997
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44, septies)	986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44, septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)	138	342										
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981	Jeune entreprise innovante (44, septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 septies)	990												
Divers dont ZFA (44, quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies)	992												
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655															350	
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655															28 576	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								352		208			354							
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356												
	Déficits antérieurs reportables : *3.....381 dont imputés sur le résultat :													360					208	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS								370		0			372							

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres titres immobilisés	302 838		
TOTAL	302 838		
TOTAL GENERAL	302 838		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres titres immobilisés			302 838	302 838
TOTAL			302 838	302 838
TOTAL GENERAL			302 838	302 838

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	340 834	0	340 834
TOTAL	340 834	0	340 834

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Groupe et associés	505 241	505 241		
TOTAL	505 241	505 241		

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

2 C.A.R.A. PARTICIPATIONS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 30 000 €
Siège social : 28 rue Jean Jullien Davin
26000 VALENCE

RCS ROMANS 800 996 852

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

Exemplaire certifié conforme
Destiné au Greffe du Tribunal de commerce

A handwritten mark consisting of a vertical line with a small horizontal tick at the top, a horizontal line crossing it, and a diagonal line extending downwards and to the left from the intersection.

2CARA PARTICIPATIONS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 30 000 €

Siège social : 28 rue Jean Jullien Davin

26000 VALENCE

800 996 852 RCS ROMANS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 MAI 2019

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 24 364.63 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 24 364.63 €
- Une somme de 24 364.63 €
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Copie certifiée conforme

La Gérance

